



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**Entrée en vigueur
du règlement numéro VM-220-29
Tarification des services municipaux**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil de la Ville de Matane a adopté le 2 juin 2025 le *Règlement numéro VM-220-29 modifiant le règlement numéro VM-220 établissant la tarification des services municipaux*.

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane ce dix-septième (17^e) jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-cinq.

La greffière,
Me Marie-Claude Gagnon, avocate